



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02
AONO/COM.MVENGUE/CIPM/SIGAMP/ 2026 du 05/02/2026 POUR TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX TABLIERS DE PONTS SUR LES RIVIERES OSSONGO (10 ML) ET AKIE (24 ML) DE LA ROUTE ATING-ETONG – ATINZAM/ ATING-ETONG – RIVIERE AKIE ; ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR ATINZAN – CARREFOUR ELON EN PASSANT PAR AKOK, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MVENGUE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public 2026, le Maire de la commune de MVENGUE, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence **POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX TABLIERS DE PONTS SUR LES RIVIERES OSSONGO (10 ML) ET AKIE (24 ML) DE LA ROUTE ATING-ETONG – ATINZAM/ ATING-ETONG – RIVIERE AKIE ; ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR ATINZAN – CARREFOUR ELON EN PASSANT PAR AKOK, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MVENGUE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent, notamment :

- Phase 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX TABLIERS EN BETON ARME DU PONT DE 10 ML SUR LA RIVIERE OSSONGO ET DU PONT DE 24 ML SUR LA RIVIERE AKIE ;
 - TRAVAUX PREPARATOIRES ;
 - OUVRAGE D'ART, SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE.
- Phase 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SEMI-DEFINITIF DE 7 ml ET 8 ml SUR LA RIVIERE NYAMFENDE AVEC L'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE C102 2009 : CARREFOUR ATINZAM- CARREFOUR ELON PASSANT PAR AKOK ;
 - TRAVAUX D'INSTALLATION ;
 - NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS ;
 - OUVRAGE D'ART, ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE ;
 - SIGNALISATION - EQUIPEMENTS DE SECURITE ET DIVERS.

- Phase 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SEMI-DEFINITIF DE 10 ml SUR LA RIVIERE NYAMFENDE AVEC L'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE C102 2009 : CARREFOUR ATINZAM- CARREFOUR ELON PASSANT PAR AKOK;
- TRAVAUX D'INSTALLATION ;
- NETTOYAGE, TERRASSEMENT ET CHAUSSEE ;
- OUVRAGE D'ART, ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE ;
- SIGNALISATION - EQUIPEMENTS DE SECURITE ET DIVERS.

3. Tranches/Alotissement

Les travaux sont en un Lot unique subdivisés en trois (03) phases ci-après définis :

N°	Désignation	Portée (ml)	Délai d'exécution (mois)	Coûts prévisionnel (TTC) en Fcfa	Type de travaux	Allocation 2026	Allocation 2027	Allocation 2028
01	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX TABLIERS DE PONTS SUR LES RIVIERES OS-SONGO (10 ML) ET AKIE (24 ML) DE LA ROUTE ATING-ETONG – ATINZAM/ ATING-ETONG – RIVIERE AKIE ; ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR ATINZAM – CARREFOUR ELON EN PASSANT PAR AKOK.	34	05	350 000 000	Pont	100 000 000	125 000 000	125 000 000

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables pour la Phase 1 est de **100 000 000 (CENT MILLIONS) FCFA TTC**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **5 (CINQ)** mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de catégorie D relevant du secteur d'activité Route et installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le *Fonds Routier* de l'exercice 2026

sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est, hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **1 000 000 (UN MILLIONS) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire. Le cautionnement sera valide par un récépissé de dépôts à la CDEC.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune de MVENGUE au secrétariat de la CIPM de Mvengue téléphone 694 33 95 73 Dès publication du présent avis. Il peut sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ..

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Commune de MVENGUE Service des Marchés Publics dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de 100 000 (CENT MILLE) Francs CFA*, payable à la *Recette Municipale de la commune de MVENGUE*.

12. Remise des offres

- Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires (1 original + 6 copies marqués comme tels) devra parvenir à la **Commission Interne de Passation des Marchés Publics de MVENGUE** (service des Marchés), au plus tard le 05/03/2026 à 12 heures précises, heure

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02./ AONO/ COM.MVENGUE/CIPM/SIGAMP/ 2026 du 05/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX TABLIERS DE PONTS SUR LES RIVIERES OSSONGO (10 ML) ET AKIE (24 ML) DE LA ROUTE ATING-ETONG – ATINZAM/ ATING-ETONG – RIVIERE AKIE ; ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR ATINZAN – CARREFOUR ELON EN PASSANT PAR AKOK, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MVENGUE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 05/03/2026 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de MVENGUE.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

A- Pièces Administratives

- a) Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics accompagné d'un récépissé de dépôts à la CDEC.
- b) Absence (à l'exception de la caution de soumission) après un délai de 48 heures après la notification, d'au moins une des pièces du dossier administratif.

B- Offre technique incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP :
- b) Absence de la charte d'intégrité datée et signée
- c) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales
- d) Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) avec un contenu conforme au modèle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances au Cameroun
- e) N'avoir pas validé au moins 2/3 des critères essentiels avec obligatoirement le critère matériel :
- f) N'avoir pas satisfait au minimum de matériel en propre requis :
 - 01 Niveleuse
 - 01 Bulldozer
 - 01 Compacteur
 - 01 Pelle chargeuse

01 à 02 Camions benne

- g) Absence de l'attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- h) Preuves d'acceptation des clauses du marché

C- Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Sous-détails de prix unitaires non conformes au modèle de l'offre ;
- b) Bordereau de prix unitaires non conformes au modèle fourni dans le présent dossier d'Appel d'Offres ;
- c) Absence dans l'offre financière d'un prix quantifié.
- d) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)

D- Critère éliminatoire d'ordre général

- a- Absence de la copie de sauvegarde ou non-respect du format de fichier des offres.
- b- Absence de l'origine de la caution de soumission, accompagné du récépissé CDEC
- c- Fausse déclaration, documents falsifiés ou non authentique, manœuvres frauduleuses
- d- Absence de la copie de sauvegarde

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

16- Attribution

le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-distante.

17. Nombre maximum de lots :

Les travaux sont en lot unique ;

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), téléphone, 694 33 95 73 ou au site www.armp.cm

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO au numéro

MVENGUE Le, 05 FEV 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MVENGUE
(Autorité Contractante)

 Théodore AMBASSA

Copies :

- ARMP
- DDMINMAP/Océan;
- Présidents de CIPM/MVE
- Affichage / chrono